

La rentrée des classes de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 s'effectuera à 8h30

Le lundi 3 septembre 2018

Les enfants de Toute Petite section et petite section seront accueillis le même jour à partir de 9h.

Garderie, cantine, étude sont assurées dès la rentrée



Mémo de rentrée

LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS SONT A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE L'ECOLE AU PLUS TARD LE 10 AOUT accompagnés d'une enveloppe format 21x 29.7 affranchie à 1,60 € avec noms et adresse (sauf pour CM2)

A noter !

Site de l'école : <http://www.ecole-privee-saint-pierre-nancy.fr/>
N'hésitez pas à le consulter souvent, toutes les actualités de l'école et photos sont mises à jour régulièrement.
Tel de l'école : 03 83 35 39 14
courriel : ecole.pierre1@laposte.net

Equipe enseignante

TPS/PS Mme Lassymakone Sylvie (chef d'établissement)
MS/GS Mme Anne-Sophie Fetzler
GS/CP Mme Cécile Remy
CP/CE1 Mme Catherine Lubineau
CE1/CE2 Mme Mary Godmel
CE2/CM1 Enseignante non nommée à ce jour
(remplacement de Mme Decaux)
CM1/CM2 Mme Claire Michalak
Maître E : Mme Emeline Gérard

PERISCOLAIRE

Les tickets de cantine, de garderie et d'étude **ne seront plus vendus tous les jours par Lina mais seront directement facturés sur le mois suivant.** En revanche, vous avez toujours la possibilité de déposer vos enfants à la garderie sans inscription préalable.
Les règlements en espèces des scolarités doivent être remis directement au chef d'établissement et non dans la boîte aux lettres OGEC.

Horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30-11h30 et 13h30-16h30
Accueil 8h20 (dans la classe) et 13h20 (dans la cour)
Garderie du matin de 7h30 à 8h20
Garderie du soir de 16h30 à 18h30 (maternelles et CP uniquement)

Pour le respect des enfants et du personnel d'encadrement, nous vous remercions d'être vigilants sur les horaires.

Etude de 16h45 à 17h45
(A partir du ce1)
Enseignants

Assurance scolaire

L'OGEC (l'organisme de gestion de l'école) contracte une assurance responsabilité civile individuelle accident pour tous les élèves de l'école auprès de la mutuelle St Christophe.
Ceci afin que chaque élève bénéficie d'une même couverture pour toutes les activités scolaires (et extra scolaires).
Cette assurance fait partie du contrat de scolarisation de l'école. (article 5 : Assurances).
A partir du moment où l'enfant suit sa scolarité à l'école St Pierre, les parents s'engagent à respecter ce contrat.
Si vous avez souscrit une assurance responsabilité civile individuelle accident auprès d'un assureur personnel, sachez que vous pouvez la résilier. (attention à la reconduction tacite à échéance).



